

Séminaire Régional du Réseau RIARC à Cotonou ✓

Réflexion et échange d'expériences pour une régulation de la presse écrite en Afrique

Edouard KATCHIKPE (stag)

C'est à l'occasion de la 6ème Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique qui s'est déroulée en Tanzanie en décembre 2011, que l'idée est venue de confier à la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication du Bénin (HAAC) l'organisation du Séminaire Régional sur la Régulation de la Presse Ecrite qui a été officiellement lancé hier en présence des instances ayant en charge la régulation de la presse écrite dans les pays tels que le Maroc, le Niger, le Mali, le Burundi, le Togo, le Sénégal, le Congo-Brazzaville, le Burkina-Faso, la Guinée Conakry, le Cameroun, la Mauritanie, la Centrafrique, le Tchad, le Bénin et autres. Etaient également à cette rencontre le Vice-président du RIARC, Ousmane Abdouramane ; le Ministre Chargé de la Communication et des TIC, Max Awèkè, du Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, Safiatou Bassabi, du président de la HAAC Théophile Nata et des ses conseillers. Au cours des



trois que vont durer ce séminaire, les participants auront l'occasion de présenter l'état de la régulation dans leurs pays respectifs avec un accent sur l'étendue et les limites de leurs prérogatives en matière de presse écrite, les problèmes soulevés par la régulation de la presse écrite sur les aspects juridique, technique et technologique. Des communications seront menées autour des thèmes « Enjeux et défis de la régulation de la presse écrite » et « la problématique de la régulation des cyberjournaux » pour permettre aux participants d'avoir une vue d'ensemble du sujet et leur donnera par conséquent les premiers éléments de discussion. De manière pratique, ce séminaire

devra permettre aux instances membres du RIARC d'avoir des informations sur les spécificités et les problèmes liés à la régulation de la presse écrite ; renseigner les participants sur les difficultés propres à chaque régulateur ; aborder le cadre législatif et réglementaire de la régulation de la presse écrite ; proposer aux régulateurs des pistes de réflexion dans le sens de la résolution des problèmes identifiés. En procédant au lancement du séminaire, le vice-président du RIARC, Ousmane Abdouramane dira que l'inscription de cette activité dans le plan d'action pour le biennium 2012-2013 est partie du constat suivant lequel les trente trois pays membres du RIARC régulent tous la presse audiovisuelle ; ce qui n'est pas le cas de la presse écrite qui n'est prise en charge que par certains régulateurs qui ont avoué les difficultés dans l'exercice de leur mission. Ce séminaire vient donc à point nommé pour le renforcement des régulateurs en vue de leur proposer des moyens juridiques, techniques et technologiques pour une meilleure prise en charge de la presse écrite.